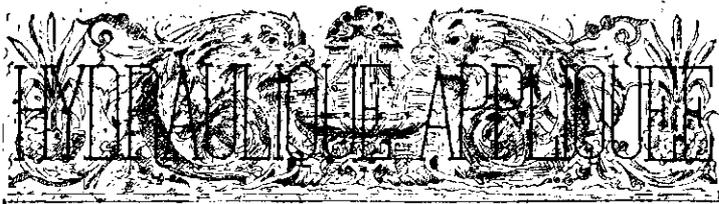


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

La deuxième relation établie qui exprime l'égalité entre la pression extérieure et la pression intérieure à la sortie de l'aube mobile, soit :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h'$$

se simplifie encore lorsque la couronne est entièrement hors de l'eau, auquel cas h' est nul, et l'on a :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d}$$

Pour que cette condition soit remplie, il ne suffit pas que la turbine soit complètement dénoyée, il faut encore que la pression atmosphérique p_a puisse s'exercer sur la surface libre des veines liquides.

Il faut donc réaliser d'abord une surface libre et, à cet effet, établir les sections d'écoulement des aubes mobiles de manière à ce qu'elles présentent un débouché supérieur à celui strictement nécessaire pour le passage des veines liquides sortant des aubes directrices. De cette manière la lame d'eau, ne remplissant pas exactement la capacité de l'aubage mobile, se détache de la face convexe de chaque aube et glisse sur la face concave de l'aube opposée, comme si le mouvement s'effectuait dans un canal découvert.

Enfin, pour que la pression atmosphérique puisse s'exercer sur la surface de la veine liquide, on ménage dans la joue supérieure de la couronne mobile, et derrière chaque aube, une ouverture, appelée évent, dont la largeur doit être inférieure à l'intervalle laissé libre entre la surface de la lame liquide et la face convexe de l'aube.

On conçoit que dans ces conditions, la lame liquide n'exerce plus aucune pression ni réaction sur les aubages, comme elle le ferait si lesdits aubages étaient entièrement remplis par l'eau, et son action est due uniquement à la force vive des veines liquides déviées de leur direction primitive. C'est donc avec raison que l'on a qualifié ce mode de fonctionnement du nom de libre déviation.

C'est donc bien en réalité la relation $p_o = p_a$ qui caractérise ce genre de turbines.

Il faut encore noter qu'il ne peut pas y avoir libre déviation, telle que nous venons de la définir, avec une turbine noyée ; cette circonstance était incompatible avec la présence des événements destinés à assurer l'écoulement de l'eau en présence et sous l'action de la pression atmosphérique.

Mais une turbine peut être noyée toutefois sans que son fonctionnement comporte aucune réaction. Il suffit pour cela que, d'une part, les sections des aubes soient telles que l'écoulement s'effectue sans vide, ni pression, à l'intérieur de ces canaux et, d'autre part, que soit remplie la condition générale :

$$\frac{p_o}{d} = \frac{p_a}{d} + h'$$

laquelle s'applique au cas d'une turbine noyée à la profondeur h .

Nous supposons donc dans ce qui va suivre que nous avons en vue la turbine sans réaction et que la condition ci-dessus est toujours satisfaite.

Cette relation peut s'écrire :

$$\frac{p_o - p_a}{d} = h'$$

Portons-la dans la formule précédemment établie :

$$0 = w - v^2 + 2g \left(\frac{p_o - p_a}{d} - h' \right)$$

Elle se simplifie alors et devient :

$$0 = w^2 - v^2$$

d'où

$$w = v$$

On voit que cette relation résultera toujours de la condition générale précitée, que h' soit nul ou différent de zéro. Elle caractérise donc, dans tous les cas, le fonctionnement sans réaction. Cette condition d'égalité de ces deux vitesses étant réalisée, on aura donc affaire, exclusivement, soit à une turbine à libre déviation, si la couronne mobile est dénoyée, soit à une turbine limite sans réaction si elle est noyée.

Toutefois, la turbine ne pourra être dite réellement à libre déviation que si elle répond à toutes les conditions et dispositions énumérées ci-dessus, touchant la surface libre du liquide et la présence des événements sur la joue supérieure de la couronne mobile.

La condition ci-dessus fait que le triangle des vitesses au point $a^{(1)}$ est isocèle ; il deviendrait équilatéral si l'angle des deux vitesses v et V était égal à 60 degrés, auquel cas on aurait :

$$w = v = V$$

Portons encore la relation caractéristique de la non-réaction dans la formule donnant la valeur de V , soit :

$$\frac{V^2}{2g} = \frac{p_a}{d} - \frac{p_o}{d} + h$$

Elle devient alors :

$$\frac{V^2}{2g} = h - h' = H$$

D'où :

$$V = \sqrt{2gH}$$

C'est-à-dire que la vitesse de l'eau à sa sortie des directrices est égale à celle correspondant à la chute H . Cette circonstance ne se produit que dans le cas où les conditions exprimées précédemment sont réalisées. La relation ci-dessus est donc caractéristique elle aussi du fonctionnement sans réaction, que la turbine soit noyée ou non.

En outre la turbine, comme nous l'avons expliqué plus haut, pourra être à libre déviation si elle est établie au-dessus des plus hautes eaux d'aval ou tout au moins si elle est dénoyée artificiellement par l'hydropneumatization dont nous parlerons dans la suite.

Dans les cas du fonctionnement à réaction, la vitesse V est donnée par la relation générale obtenue précédemment :

$$V = \frac{gH}{v} \times \sqrt{1 + i^2}$$

¹ Voir la figure dans la *Construction Lyonnaise*, du 16 février 1902.

Nous avons établi également la relation ¹ :

$$\frac{v}{V} = \frac{I}{I_1} \times \frac{\sqrt{1 + I_1^2}}{\sqrt{1 + I^2}}$$

En les combinant toutes deux, on obtient facilement la formule générale :

$$V^2 = gH \times \frac{I_1}{I} \times \frac{\sqrt{1 + I^2} \times \sqrt{1 + I_1^2}}{\sqrt{1 + I_1^2}}$$

Or, dans le cas du fonctionnement sans réaction, on a $w = v$ et le triangle des vitesses en a est isocèle, c'est-à-dire que ces deux vitesses sont également inclinées sur la vitesse V , donc $I = i$.

La formule se simplifie par suite et devient :

$$V^2 = gH \times \frac{(1 + i^2)}{i} \times \frac{I_1}{\sqrt{1 + I_1^2}}$$

Mais en outre, de ce que l'angle g a pour supplément le double de l'angle que fait v avec V et qui correspond à l'inclinaison i , on établit la relation :

$$\frac{I_1}{\sqrt{1 + I_1^2}} = \frac{2i}{(1 + i^2)}$$

qui, transportée dans la formule ci-dessous, fait retrouver la relation :

$$V^2 = 2gH$$

ou :

$$V = \sqrt{2gH}$$

Cette relation provient de l'hypothèse $w = v$; si v est plus grand que w , comme dans les turbines à réaction, on doit appliquer la formule générale dans laquelle les facteurs en fonction des inclinaisons ont une valeur inférieure à 2, de telle sorte que V est plus petit que dans le cas des turbines sans réaction et l'on a :

$$V > \sqrt{2gH}$$

On appelle degré de réaction le rapport :

$$\frac{V}{\sqrt{2gH}} = K$$

de la vitesse effective de l'eau au sortir des directrices à la vitesse théorique $\sqrt{2gH}$ applicable au fonctionnement de la turbine sans réaction.

L'égalité des angles ou des inclinaisons i et I permet également de simplifier la valeur du rapport $\frac{v}{V}$ qui devient alors :

$$\frac{v}{V} = \frac{\sqrt{1 + i^2}}{2}$$

On voit que ce rapport dépend uniquement de l'inclinaison de la vitesse V sur la vitesse v au point a .

Suivant que l'angle correspondant à l'inclinaison varie de 0 à 90 degrés, ce rapport va en croissant de 0,50 à une valeur théoriquement infime.

Cet angle ne peut toutefois être nul, car alors le dernier élément de l'aube de la couronne directrice se confondrait avec la circonférence de cette couronne et la section de sortie serait nulle.

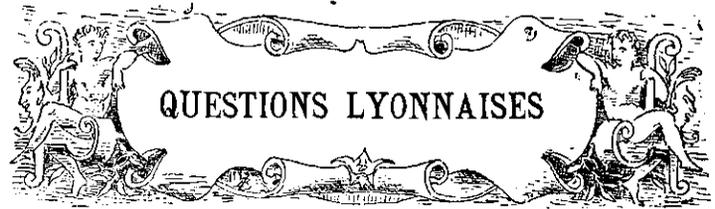
Il ne peut pas non plus atteindre la valeur de 90 degrés, car alors les aubes seraient dirigées suivant les rayons, ce qui rendrait leur action complètement inutile.

Quoi qu'il en soit, le rapport $\frac{v}{V}$ permet de classer les turbines au point de vue de leur vitesse. On désigne, sous le nom de turbines à petite vitesse, celles pour lesquelles ce rapport est inférieur à 0,60 ; les turbines à grande vitesse sont celles pour lesquelles le rapport est voisin de l'unité.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1902.



LES VOIES FERRÉES LYONNAISES

Nous avons reçu, à propos de nos divers articles sur cette question des voies ferrées, la lettre suivante que nous a adressée l'un de nos lecteurs.

Nos colonnes étant à la disposition de nos abonnés, et notre désir étant de nous voir mettre souvent à contribution quand il s'agit de sujets intéressant notre programme, nous nous sommes fait un plaisir de publier cette lettre à laquelle nous ne manquerons pas de répondre :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre nouvel article sur la question tant de fois soulevée du déplacement des voies ferrées qui enserrant notre ville.

Tout en approuvant l'idée générale qui vous guide, laissez-moi vous dire que je ne puis admettre la proposition que vous indiquez dans votre estimable journal, et vous me permettez, je l'espère, quelques critiques formulées sans aucune prétention avec le seul désir de rechercher une solution pratique pouvant satisfaire aux desiderata de nos concitoyens.

Lecteur assidu de votre publication, dont j'apprécie peut-être mieux que tout autre l'esprit de loyale indépendance, je ne puis m'empêcher, cependant, de constater une certaine évolution dans votre esprit, en ce qui concerne l'appréciation des moyens et projets propres à améliorer l'état de choses actuel et à permettre le développement continu de notre vieille cité lyonnaise, sa prospérité future étant pour ainsi dire liée à l'exécution des questions soulevées.

Ainsi, il y a quelques années, la *Construction Lyonnaise* a présenté et prôné le projet global de M. Comberousse, projet évidemment trop complet pour les modestes conceptions de nos personnalités locales, mais qui avait le grand avantage de prévoir l'avenir et de régler la question, une fois pour toutes, avec le minimum de frais, puisqu'il faudra en arriver plus tard à une combinaison analogue et à moins bon compte, sans compromettre la réalisation éventuelle des nouveaux progrès que nos besoins ultérieurs nous feront désirer.

Puis, à différents intervalles, vos collaborateurs ont préconisé ou présenté d'autres projets ou variantes moins complets, sans cette fixité d'appréciation à laquelle vous aviez pourtant habitué vos lecteurs et dont vous ne vous départissiez jamais quand il s'agissait de discuter les autres questions locales.

J'avoue donc que je m'y perds un peu et que, dans ce dédale de combinaisons qui ont pris jour au sein de vos colonnes, je ne puis démêler d'une façon assez précise la vision dominante qui fixe le programme et en détermine nettement les moyens d'exécution.

A mon modeste avis, le problème se pose, pourtant, tout naturellement de la façon suivante :

1° Y a-t-il un intérêt primordial à remanier plus complètement les lignes de chemins de fer, gares et voies de raccordement dans l'étendue de l'agglomération lyonnaise, par un projet grandiose répondant à toutes les nécessités de l'avenir ?

2° Dans l'affirmative, quel serait le meilleur projet pouvant satisfaire aux desiderata de nos concitoyens ?

3° Faudrait-il chercher à réaliser ce projet dans le plus bref délai possible ou devrait-on se borner à en préparer l'exécution ultérieure par des mesures propres à limiter la dépense éventuelle et, dans ce cas, les dispositions prises jusqu'à ce jour ne sont-elles pas en contradiction ?

4° Si l'intérêt bien compris de la ville de Lyon permet de se contenter d'un projet plus modeste, quelles seraient, dans ce cas, les améliorations de détail que l'on devrait réaliser de suite pour assurer le développement graduel de notre cité dans tous les sens et celles dont on devrait simplement préparer la réalisation future.

5° Et, en particulier, la question d'une nouvelle gare centrale doit-elle

être posée s'il s'agit simplement d'un projet réduit. Ne devrait-on pas aussi prévoir d'autres stations et sur quels emplacements.

6° Les projets actuels de la Compagnie P.-L.-M. sont-ils tels que toute amélioration puisse être obtenue au moment voulu sans se heurter à des difficultés sérieuses d'exécution par suite d'engagements pris ou de travaux déjà commencés ?

7° En outre, devons-nous, contribuables lyonnais, émettre la prétention que cette si importante question du passage des voies ferrées sur notre territoire doit être résolue conformément à nos besoins généraux, ou devons-nous nous désintéresser de la solution du problème si on nous accorde la principale satisfaction réclamée jusqu'à ce jour, c'est-à-dire la suppression des passages à niveau ?

Telle est, Monsieur le Rédacteur, ma façon d'envisager les choses, et je crois inutile de vous dire que toute explication nouvelle de votre part sera bien accueillie.

Vous priant d'excuser la liberté que j'ai prise d'user de vos colonnes, etc.
J. L.

Notre aimable correspondant pose, en effet, très nettement la question sur son véritable terrain.

S'il nous fait un reproche de ne pas avoir maintenu *ne varietur* les propositions qui avaient été émises dès le début par la *Construction lyonnaise*, reproche bien immérité ainsi que nous le démontrerons sans peine, il faut reconnaître, en somme, que les idées de notre lecteur sont, au fond, absolument semblables aux nôtres.

Mais, on comprendra facilement que le rôle de notre journal n'est pas simplement de faire prévaloir notre manière de voir. Nous devons nous efforcer, après avoir indiqué la solution qui nous paraît la plus convenable, de chercher sans parti-pris quels seraient les moyens pour aboutir dans les meilleures conditions, dussions-nous abandonner la réalisation de certaines améliorations que, pour des raisons quelconques, l'Administration ne voudrait ou ne pourrait pas poursuivre.

D'autre part, des circonstances nouvelles peuvent, en naissant, être de nature telle que les programmes doivent être forcément remaniés; puis, les ressources municipales subissent certaines années des variations sensibles, surtout en nos époques troublées, où de nouveaux besoins plus pressants se faisant sentir, il faut parfois se résoudre à faire la part du feu en rognant sur les améliorations prévues ou en les reportant à plus tard.

Enfin, quand les Administrations en cause ou l'opinion publique ont irrévocablement pris position dans un sens que nous estimons contraire aux intérêts généraux, notre devoir nous oblige, tout en faisant la part du feu, à chercher à rendre moins défavorable la décision prise et souvent, dans ce but, nous conseillons des mesures, *minima de malis*, ne concordant quelquefois pas avec notre projet primitif intégral.

Cela dit, nous examinerons ultérieurement plus en détail la question soulevée par notre honorable correspondant. SINED.

Décoration de la salle des séances du Conseil municipal. — Dans sa séance du 4 mars le Conseil a voté un crédit de 9000 francs et autorisé l'administration à traiter de gré à gré pour l'exécution des travaux complémentaires de décoration de sa salle des séances, comprenant les sujets suivants :

- 1° Installation des Tables de Claude à l'Hôtel de Ville ;
- 2° Inauguration de l'Hôtel de Ville par le prévôt des marchands et les quatre échevins ;
- 3° Introduction de la fabrique des étoffes d'or, d'argent et de soie à Lyon ;
- 4° Bataillon de Rhône-et-Loire chantant pour la première fois la *Marseillaise* ;
- 5° Installation de la mairie à Lyon : Palerne de Savy. Révolution ;
- 6° Proclamation de la République en 1870.

Mise en état de viabilité des rues Bouchardy et de la Vitriolerie. — Un rapport du Maire, sur lequel le Conseil se prononcera prochainement, comporte le projet suivant :

1° *Construction d'un égout* du 3^e type sous la rue Bouchardy, entre les rues de Marseille et Sébastien-Gryphe avec pente unique de 0^m0055 par mètre sur 167 mètres se déversant dans le collecteur de la rue de Marseille. La dépense prévue est de 13.500 francs y compris 1165 fr. 60 de somme à valoir pour travaux imprévus ;

2° *Établissement de chaussées* en pavés d'échantillon de grès sur la partie de la rue de la Vitriolerie, entre la rue Cavenne et la rue de Marseille, actuellement pavées en cailloux roulés, et sur la partie élargie de la même rue, formant place entre les rues de Marseille et de Béarn et sur la rue Bouchardy nouvellement ouverte entre les rues de Marseille et Sébastien-Gryphe, pour une somme de 85.000 francs. Le pavage de la rue de la Vitriolerie, entre la rue Claude-Bernard et la rue Cavenne, sera exécuté en pavés de bois et sera compris dans l'entreprise relative au pavage du Pont de l'Université.

3° *Amélioration et extension de l'éclairage public* dans les rues de la Vitriolerie et Bouchardy, en prolongement du pont de l'Université au moyen de neuf lanternes nouvelles et déplacement de divers appareils actuellement existants, avec une distance de 23 mètres entre les candélabres en quinconce ; les frais de premier établissement sont évalués 1500 francs.

4° *Travaux de fontainerie*, comprenant : a) fourniture et pose de 260 mètres de conduites secondaires, en fonte de 0^m08 de diamètre intérieur ; b) la dépose et la repose d'une bouche d'arrosage ; c) la fourniture et la pose de neuf bouches d'arrosage nouvelles ; ensemble 2800 francs.

Les travaux des paragraphes 1 et 2 feront l'objet d'une adjudication publique en deux lots ; ceux du paragraphe 3 seront confiés à la Compagnie du gaz de Lyon, et les fournitures de matériel seront faites par les adjudicataires spéciaux aux conditions de leurs entreprises respectives ; les travaux du 4^e paragraphe seront confiés à l'entrepreneur du premier lot d'entretien de la fontainerie et à la Société des Hauts Fourneaux de Pont-à-Mousson, adjudicataire de la fourniture de tuyaux, aux clauses et conditions de leurs marchés.

Installation de paratonnerres sur le nouveau Lycée de jeunes filles. — Une dépense de 5408 fr. 46 est votée pour l'installation de paratonnerres dits « à pointes multiples et à tiges courtes » sur le nouveau lycée de jeunes filles, conformément au projet de l'architecte, M. Delorme. L'exécution de ces installations fera l'objet d'une adjudication restreinte entre divers entrepreneurs spécialistes, qui seront désignés par l'administration.

Pavages en cailloux roulés des rues restant à paver dans le 3^e arrondissement. — L'adjudication du 31 octobre dernier relative à ces travaux n'ayant pas donné de résultats, le service de la voirie a établi un projet sur les nouvelles bases suivantes : division des travaux en deux lots ; prix de pavage neuf en cailloux roulés 2 fr. 10 au lieu de 1 fr. 80, dont l'insuffisance a été reconnue.

Les prix comprennent les taxes de remplacement qui devront être acquittées par l'entrepreneur ; les prix du bordereau ont été révisés en tenant compte du remplacement des droits d'octroi par les taxes nouvelles.

La dépense est de 125.000 francs.

Les travaux seront mis en adjudication publique en deux lots.

⚡ Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

QUELQUES NOTES

En réponse à notre confrère et ami M. NAQUIN DE LIPPENS à propos de sa Conférence sur « l'Art Nouveau ».

Mon cher Confrère,

Nous avons tous applaudi, dans la séance solennelle de la Société Académique, la force de votre esprit analytique, votre parole élégante et l'art infini avec lequel vous avez manié les armes du critique dans l'étude pittoresque que vous nous avez fait entendre de ce que je pourrais appeler : « le romantisme de l'Art Nouveau ».

Vous savez combien je partage votre opinion sur bien des choses et même sur ce sujet, mais vous me permettez de dire que votre critique, tout irrésistible qu'elle ait été, a eu le tort de toutes les critiques, celui de laisser croire qu'elle généralisait une thèse ! Je sais que ce n'était pas votre but, aussi vous ne trouverez pas mauvais que je place quelques observations à la suite de votre belle conférence. Ces observations auront aussi, sans doute, le tort d'être interprétées autrement que je ne le désirerais. Nous nous consolerons ensemble, en faisant une juste moyenne !

Partisan, comme vous, de « l'Art dans tout », je trouve que, s'il est équitable de censurer les erreurs inévitables et choquantes d'un art qui s'essaye, nous devons nous garder d'arrêter les élans des chercheurs et même saluer, avec bienveillance, les œuvres nées de leurs efforts.

Certes, je ne suis pas un dénigreur du passé ! je rends à la palmette grecque, à la feuille d'achante romaine, ainsi qu'à tous leurs succédanés l'hommage que l'on doit aux choses sacrées ! Les grands siècles ont eu leurs panégyristes, et qu'il s'agisse de ceux de Périclès, de Léon X ou de Louis XIV, ce n'est pas ma voix qui ajoutera à leur gloire ! Elle a rayonné, sans conteste, sur le monde civilisé pendant plus de vingt siècles ! Je salue très bas ces chefs-d'œuvre, d'autant plus pieusement que j'ai passé vingt-cinq ans de ma vie à les déformer en les imitant.

Non, la question n'est pas là. Les novateurs n'ont pas pour mission de démolir le passé, mais de faire acte d'initiative en trouvant autre chose. Ce serait condamner à la mort le génie créateur de notre race que de vouloir l'enfermer dans des formules, si belles soient-elles. Toujours la forme a évolué avec l'esprit. C'est ainsi que les styles ont succédé aux styles, en même temps que les conditions morales et économiques des peuples se modifiaient. Nos décorateurs pouvaient-ils échapper à la loi fatale du mouvement perpétuel et ne point utiliser les prodigieuses découvertes de nos savants ? Que des esprits curieux aient été mal inspirés et aient fait fausse route, cela est incontestable, mais leur erreur même a été un enseignement ! — J'approuve votre critique lorsqu'elle se porte judicieusement sur un mobilier invertébré aux tables semblables à des bêtes à mille pattes et aux fauteuils, sans accotoirs, qui rappellent plutôt des instruments de supplice que « les commodités de la conversation » de nos pères ! Comme vous, j'ai été saisi d'effroi devant ces architectures en coup de fouet, ces décors en fil de fer et ces fantaisies macabres rehaussées de tibia !... Mais en vérité, est-ce bien tout ? Serait ce là le critérium de cette pléiade d'artistes ardents et sincères qui, dans le recueillement ou dans la fièvre, ont su animer la matière pour réjouir nos yeux ? Est-ce que la peinture murale, la tapisserie, la verrerie, la cristallerie, la poterie, la céramique, la librairie, la joaillerie, etc., etc., ne sont pas en pleine renaissance ? Est-ce que dans les arts appliqués à l'industrie, la France n'a pas à s'enorgueillir des noms de Grasset, de Deck, de Massier, de Muller, de Lachenal, de Damp, de Prouvé, de Besnard, de Galiée, de Dum, de Majorelle, de Lalique, de Fallyre, de Tesmar et de tant d'autres. Voilà bien des talents nouveaux, personnels, dont l'inspiration ne provient d'aucune tradition consacrée !

Qu'était leur art, il y a vingt ans, et qu'est-il devenu entre leurs mains ?

Voilà, je crois, la question vraiment bien posée quand on veut porter un jugement sur l'art moderne.

Vers 1880, je suivais à Paris les cours de l'école des Beaux-Arts, j'ai le souvenir très exact de ce qu'était, à cette époque, l'enseignement des arts décoratifs. Je puis affirmer qu'il n'existait pour ainsi dire pas. Quand un jeune architecte savait à peu près tortiller un rinceau, il se croyait suffisamment fort pour la lutte. Qui s'était soucié d'apprendre, à ce futur maître de l'œuvre l'art de la composition harmonieuse et celui, plus difficile encore, de placer, en valeur, dans de savantes oppositions, les ressources innombrables que les arts industriels pouvaient mettre à sa disposition ?... personne !

Il fallut un sous-secrétaire d'Etat révolutionnaire : Antonin Proust, pour forcer la main aux maîtres de la rue Bonaparte et installer une chaire d'art décoratif où Galland pût réunir, dans un enseignement commun, les élèves peintres, sculpteurs et architectes qui, je ne sais trop pourquoi, se regardaient comme des frères ennemis ? Ce fut presque un scandale que cette fusion des trois ordres, et pourtant combien simple et logique était cet enseignement. Il unifiait les arts et les orientait vers le même but : la décoration. Ce fut un ravissement chez les élèves que la découverte d'un terrain d'entente.

Bien préparés, de jeunes artistes partirent à la recherche de nouveaux effets. Ils unirent leurs efforts à vaincre la matière, utilisant les découvertes les plus inattendues de la chimie, et trouvèrent, dans les secrets de la teinture ou des émaux à grands feux, des ressources nouvelles dont l'heureuse utilisation devait donner naissance à tout « un Art nouveau ».

Dois-je rappeler les premières tentatives de la Société centrale des Arts décoratifs ? Pour réveiller cet art somnolent, elle organisa des conférences, puis des expositions et enfin une loterie. Ce qui lui permit de provoquer et d'acquérir des œuvres intéressantes. Ces encouragements eurent un résultat décisif. Vous vous souvenez du pavillon de Hoentschel à l'Exposition universelle de 1900. Dans trois salles de compositions différentes, l'une en fer forgé, l'autre en bois de rose, la troisième en grès, étaient admirablement présentés deux ou trois cents objets d'art, tous des chefs-d'œuvre, recueillis depuis vingt ans. Bientôt cette Société pourra ouvrir les portes du pavillon de Flore à tous les amateurs de choses précieuses, depuis le meuble rare jusqu'aux bijoux et à la dentelle. On trouvera là un enseignement unique au monde et des éléments à de nouvelles recherches.

Cette initiative a été comprise. L'élan, une fois donné, a été suivi dans toutes les branches de l'art. Il n'est pas jusqu'à notre vieille manufacture de Sèvres qui n'ait brisé ses vieux moules et remanié ses procédés, groupant autour d'elle, des artistes de la valeur de Léonard, de Dammouze, etc. Il y a vingt ans, Sèvres produisait invariablement des potiches bleues, à l'usage des souverains étrangers et des loteries patronnées par le Gouvernement. Nous avons tous à l'esprit la prodigieuse variété des porcelaines, aux tonalités claires, exposées en 1900. Les pâtes tendres rivalisaient avec les pâtes dures pour traduire des effets nouveaux avec des décors neufs admirablement réussis.

Il en fut de même dans les manufactures nationales de tissage. Les Gobelins reproduisaient, avec patience, des copies de tableaux anciens et s'enorgueillissaient de posséder des familles de tisseurs qui, depuis deux cents ans, s'étaient consacrés à la même œuvre. Mazerolles et Machard rajeunirent les procédés et apportèrent le tribut de leur talent à des compositions de style plus moderne dont l'emploi pouvait mieux s'adapter à nos besoins. Vous connaissez les belles tentures du foyer de l'Opéra.

Les fondeurs les plus célèbres, comme Thiébaud et Barbedienne,

se contentaient de reproduire, par des réductions mathématiques, les antiques connus qu'on avait le plaisir de retrouver invariablement sur toutes les cheminées des maisons amies ! Des artistes de premier ordre comme Gérôme, Dampy, Victor Prouvé, etc., pensèrent que, pour des Mécènes avertis, il y avait lieu de chercher des compositions, à petite échelle, ne donnant plus l'impression de l'œuvre réduite et redite et pouvant entrer dans le cadre des appartements familiaux. Ils s'ingénierent par le choix de la matière à produire l'œuvre d'art délicat et intime. Ce fut la résurrection de l'ivoire enchâssé dans le bois, dans le marbre, rehaussé d'or et de pierres précieuses. Que d'œuvres intéressantes écloses en ces dernières années ! Rappellerai je cette merveille du genre : *la Gardienne du Foyer*, figurine en ivoire et en bois où Dampy mit tout le charme de son âme de poète ?

La peinture murale vraiment décorative n'existait pas, et s'il arrivait à une administration de décider l'embellissement d'un palais, elle devait s'adresser à un peintre de chevalet qui, tant bien que mal, couvrait, avec sa toile, l'espace laissé vide par l'architecture, sans se préoccuper de l'effet d'ensemble. Qui ne se souvient de l'immense et légitime émotion que produisit l'œuvre de Puvis de Chavanne au Panthéon ? Cette peinture claire, magistralement ordonnée, reculait les parois des murs en donnant de l'air à tout l'édifice. C'était la condamnation, sans phrase, des œuvres voisines signées, cependant, de noms retentissants.

Le vitrail, uniquement réservé aux églises, n'était que de la peinture sur verre avec la ressource, bien pauvre, de l'émail gris qui alourdissait le dessin en tuant la transparence du verre. Quel verrier s'occupait de la mise en plomb et pensait que le vitrail dût être, avant tout, une lumineuse mosaïque transparente ? Il fallut que Grasset interprété par Gaudin fit une révolution et rendit aux verrières leurs airs de fanfare éclatante : avec eux les verres irisés, craquelés, martelés conservent tout leur éclat. Savamment mis en valeur par des oppositions de tons, le sujet interprété n'intervient que comme un élément à suggestion.

Depuis Bernard Palissy, les vieux émaux étaient perdus et personne ne se préoccupait de les restituer à la terre cuite ou à la majolique. L'art du grès était dans le marasme et si l'on en fabriquait ce n'était que pour aider à la chute des corps plongeant dans les égouts, et, pourtant que de richesses imprévues dans cette matière capricieuse ! Les premiers grès flammés éclos sous la main enfiévrée de Carriès montrèrent une mine inépuisable aux recherches de Müller, Deck, Massier, Lachenal, etc... Que d'effets merveilleux obtenus par des procédés de cuisson personnels à ces artistes, les uns donnant l'illusion des reflets bleutés de la grotte de Capri, les autres paraissant dérobés à une lave volcanique en incandescence. Cette riche matière se prête à toutes les interprétations, c'est un ornement des plus souples, et aujourd'hui les grands maîtres en recherchent l'emploi pour traduire leurs œuvres les plus puissantes !

Dans la verroterie, Saint-Gobain créait des services de table irréprochables, comme limpidité, mais sans gaieté et de forme lamentable ; la merveilleuse école de Nancy a changé tout cela. Gallée et Dum ont réveillé cet art morose et ont su mettre dans la forme et la couleur de leurs verreries un attrait irrésistible. C'est la plus lumineuse variété de jaspes et de topazes mariés aux rubis et aux saphirs. Dans ces coupes enchanteresses il ne coule que des perles précieuses. Si la fée Urgelle rêvait d'une métamorphose nouvelle, certes elle n'hésiterait pas à échanger ses haillons contre une parure des Maitres Nancéens.

Que dire des bijoux ? De tout temps les vitrines de la rue de la Paix ont été attirantes, mais l'art du bijoutier d'il y a vingt ans consistait, surtout, à savoir enfler des perles ! On juxtaposait des diamants de 100 carats à d'autres diamants du même prix ; on les enchâssait solidement et on comptait sur la blancheur des épaules

pour les mettre en valeur ! Vous me direz que la femme ne demandait pas autre chose... mais il faut reconnaître que Lalique, Falgout, Véver ont trouvé mieux : prenant tout ce que la science des grands feux mettait à leur disposition, ils ont fait renaitre les émaux les plus purs adaptés à la matière précieuse. La parure, dans leurs mains, n'est plus un objet quelconque, mais devient adéquate à la personne qui doit la porter. La blonde ne doit pas être parée comme la brune, et la joyeuse fille d'Eve comme l'aristocrate du noble faubourg. Chaque bijou est un poème. Il s'en dégage une pensée dominante et évocatrice. C'est le suprême hommage de la beauté à la beauté !!!

Quant aux meubles, nous connaissons les modèles déplorables que nous avaient légués les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III. La République, à ses débuts, se piquant d'austérité, faisait user à ses plumitifs le vieux mobilier aux armes impériales devenu inutile dans les palais nationaux, et ne donnait pas de commandes.

C'est, sans doute, dans cette branche de la décoration appliquée que l'effort a été le plus grand et le moins heureux. Mais il faut reconnaître que pendant que l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre adoptaient hardiment, et à tort et à travers, des formes rigides incommodes et sans grâce, Gallée et Majorelle de Nancy nous donnaient des œuvres bien françaises, souples et gracieuses, rajeunissant la mosaïque sur bois, alliant la forme à la couleur et créant toute une série de petits meubles, légers, transportables et très décoratifs, donnant satisfaction aux fantaisies les plus exigeantes du collectionneur de bibelots.

L'art du tissu réalisa de réels progrès, depuis vingt ans, grâce aux découvertes des couleurs tirées de l'aniline. Le goût de la stylisation des fleurs inspira d'innombrables artistes. Toute la nature fut mise à contribution... Et ce fut, peut-être, une folle prodigalité ! — Des dessinateurs de talents comme Rivière, Aubertin, Préaubert, Karbousky surent fixer des formes heureuses et donner une allure nouvelle aux plus modestes tissus destinés aux tentures et à l'ameublement.

La même métamorphose se rencontre dans les productions du papier peint.

Il n'est pas jusque dans l'affiche et la réclame où l'on ne rencontre une préoccupation d'art. Chéret, Mucha, Grasset, Willette nous ont donné des chefs-d'œuvre dans ce genre.

Nous devons aussi constater des progrès dans l'art du livre, qu'il s'agisse de la reliure, de la mise en pages ou de l'illustration. Les plus grands maîtres ont cherché à faire neuf ! Les vieilles chansons de France nous sont revenues ornées de compositions originales et ingénieuses : Grasset, Boutet de Monvel, Job, Willette, Leloir ne nous donnent-ils pas, chaque année, quelques chefs-d'œuvre nouveaux ?

Si nous entrons dans le domaine du théâtre nous constaterons, également, un souci extrême de la mise en scène qui réunit, pour le plus grand plaisir des yeux, toutes les ressources des arts décoratifs appliqués à l'illusion. On ne se contente plus d'à peu près sous le feu éclatant de la lumière électrique qui ne laisse pas dans l'ombre le plus petit accessoire. Pouvons-nous comparer les décors simplistes de *la Muette de Portici* ou du *Pré aux Clercs* qui ont ravi notre jeunesse, avec le luxe éblouissant et la science raffinée qui ont présidé à la mise au point de *Salammbô* ou d'*Astarté* ?

Je pourrais pousser plus loin mes comparaisons, mais il faut m'arrêter, car je crois en avoir assez dit pour prouver que, depuis vingt ans, les arts décoratifs ont subi une vraie renaissance. Dans ce vaste domaine, presque tout a été renouvelé ! Quand on parle d'art nouveau pourquoi ne songer qu'aux ustensiles barbares qui nous viennent de l'étranger ? L'engouement dont ils ont été l'objet est déjà passé, mais tout éphémère qu'il ait été le « Modern-Style » je crois qu'il en résultera un enseignement salutaire. Nos artistes ont su déjà assouplir ces formes incohérentes et rejeter tout ce qui

était inutilisable. La clarté de notre entendement français a triomphé dans le brouillard des heures de transition.

J'ai eu la bonne fortune de voir, dans leur atelier, quelques-uns des artistes dont je vous ai parlé et qui sont l'orgueil et l'espoir de notre pays. Ce qui m'a touché le plus, c'est leur préoccupation unique d'améliorer leur art. Ils ont conscience qu'ils sont les artisans d'une évolution et je vous jure qu'ils songent moins à étonner le bourgeois qu'à faire des œuvres vraiment belles et durables.

Et maintenant, mon cher confrère, ne voyez dans ces notes rapides qu'une conversation artistique et amicale. Vous avez condamné dans l'art nouveau ce qui était condamnable, moi j'ai voulu louer ce qui était louable!

Souhaitons-nous, à l'un et à l'autre, des jours assez longs pour voir l'avènement définitif d'un art vraiment digne du XX^e siècle, quitte à nos petits-neveux de le critiquer, à leur tour, et de chercher autre chose.

CHOMEL.



L'Art ornemental dans la rue

Le préfet de la Seine saisira le Conseil municipal, dans une de ses prochaines séances, du projet de concours d'enseignes dont il a été parlé à différentes reprises.

Il s'agirait, dit en substance le préfet dans son mémoire, de constituer une sorte d'exposition permanente et démocratique de la rue, de façon à intéresser le public et à lui suggérer la pensée d'agrémenter nos voies parisiennes en leur donnant plus de pittoresque.

Ce concours aura lieu entre peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, ouvriers d'art et industriels. Il portera plus spécialement sur les enseignes effectivement réalisées qui resteraient la propriété de leurs auteurs et que les propriétaires ou commerçants locataires pourraient acquérir à des conditions préalablement déterminées.

A ce sujet, notre confrère l'*Echo de Paris* fait les remarques suivantes :

« L'ancienne enseigne créée en des temps assez barbares était une sorte d'embryon de la décoration, a'ors qu'on n'avait pas encore songé à faire de la devanture entière un véritable ensemble décoratif.

« Cette conception moderne de la devanture, marquée dans Paris par de nombreux essais plus ou moins heureux, finira certainement par remplacer l'enseigne.

« — Alors, nous disait hier un peintre, membre de l'Académie des beaux-arts, au lieu de chercher à restaurer une expression décorative qui est bien morte, n'aurait-il pas été plus logique d'encourager un art naissant appelé à un grand avenir.

« Nous avons déjà un concours de façades pour les architectes et les propriétaires.

« Il était tout indiqué d'instituer un concours de devantures pour les décorateurs et les commerçants qui, chaque année, établiraient les devantures les plus artistiques.

« Espérons qu'il n'y a là qu'un retard. »

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

On commence cette fois à noter dans la situation une amélioration lente, mais réelle; les cours sont fermes à fr. 16,50 pour les fers marchands et fr. 17,50 pour les planchers. Le vaste programme développé par le Ministre des travaux publics redonne

espoir en l'avenir. Les adjudications en vue de l'achèvement du réseau du Métropolitain annoncées pour le 22 de ce mois, font prévoir l'emploi de plus de 10.000 tonnes de métal.

Dans les Ardennes, on vit actuellement plus d'espoir que de commandes fermes; néanmoins, la situation devient plus satisfaisante. Le prix de base des fers ordinaires est à fr. 15,50 pour les fers de deuxième classe avec écart de 50 centimes pour les autres classes. On paie pour la première catégorie des fers fr. 22 et même fr. 23.

Dans la région du Centre, un certain ralentissement s'est manifesté dans les compartiments qui viennent d'essayer un mouvement de hausse, les boulonneries entre autres; cette tendance ne saurait, croyons-nous, être que passagère.

En Meurthe-et-Moselle il y a, en moyenne, augmentation sur les prix de la semaine dernière.

Dans la région du Nord-Est, la reprise ne s'est pas encore manifestée; il y a toujours une certaine hésitation dans la continuation des ordres.



SOCIÉTÉ NATIONALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

La Société nationale des Architectes français a arrêté pour programme de son 11^e concours annuel : « une Maison maternelle ».

Nous rappelons que le concours est ouvert entre tous les architectes et élèves architectes français âgés de 18 à 25 ans.

La remise des projets sera faite, à l'Hôtel des Chambres Syndicales, 3, rue de Lutèce, Paris, 4^e arrondissement, le 4 septembre de 2 à 5 heures.

CORBEIL

RECONSTRUCTION DE LA MAIRIE

La ville de Corbeil ouvre un concours pour la reconstruction de sa mairie.

Le montant de la dépense est fixé à 230.000 francs, y compris les honoraires de l'architecte. L'auteur du projet classé premier sera chargé de la construction avec honoraires à 4 pour 100. Le projet classé deuxième recevra une prime de 900 francs; le troisième, une prime de 700 fr., le quatrième, une prime de 400 fr.

Le jury sera composé du maire, président; quatre conseillers municipaux et de deux architectes, membres de la Société des Architectes diplômés. L'architecte inspecteur des travaux sera adjoint au jury, avec voix consultative.

La date de la remise des projets à la mairie de Corbeil est fixée au samedi 17 mai, à 4 heures du soir, délai de rigueur.

LE LYON D'AUTREFOIS

La Rue de l'Arbalète

La rue de l'Arbalète ne formait anciennement avec les rues Treize-Cantons et de l'Angile qu'une seule rue appelée de la Chèvrerie (es plans de l'époque portent : *de la Chivrière*, et celui de Lebeau, géographe du Roy : *de Chevrera*), à cause du marché aux chèvres qui s'y tenait; elle est tortueuse, étroite et malpropre, disent

les manuscrits des Archives de la ville de Lyon. Elle porta ce nom du ^{xiv}^e au ^{xviii}^e siècle. A cette époque elle fut divisée en trois tronçons, le premier forma une partie de la rue Treize-Cantons (cette rue tirant son nom de l'enseigne d'un cabaret où figurait l'armorial des treize cantons suisses), le deuxième devint la rue de l'Arbalète, nom donné sans doute par les Suisses qui y venaient en grand nombre les jours de foire et qui excellaient dans l'art de décocher les flèches; la rue de l'Angile fut formée par le troisième tronçon. Le plan du ^{xvi}^e siècle donne à cette vieille et étroite rue le nom de Langelle: cette dénomination lui vient de la maison de l'Angello qui y était située et appartenait en 1580 à noble Antoine Camus.

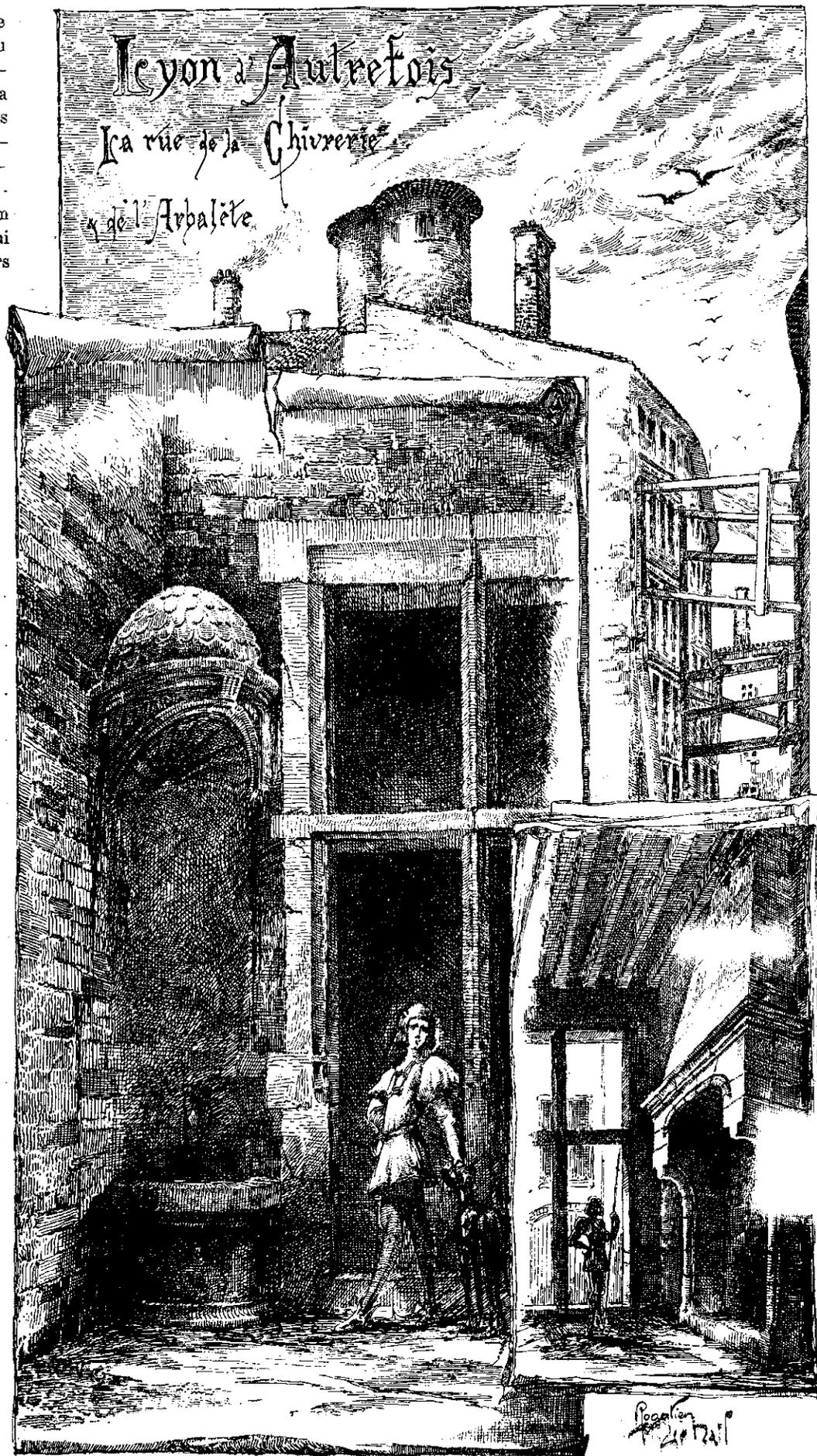
La rue de la Chèvrerie prenait naissance sur la place du Petit-Change qui s'appela successivement :

- In Friperia et in Ferrateria* (1353);
- Plastrum vocatum de Friperiae* (1476);
- Place du Change* (1493);
- Place de la Friperia Brûlée* (1516);
- Place où souloit être la friperia brûlée* (1534);
- Place du Petit-Change jadis de la Friperia brûlée* (1685)

et se terminait à la rue des Habergeries (aujourd'hui quai de Bondy) à la hauteur du pont aux lions. Cette rue fut pendant trois siècles au moins l'une des plus importantes de la cité lyonnaise: la banque de Médicis, voyons-nous dans les archives, y avait une partie de ses comptoirs, les fortes grilles masquant les fenêtres de la cour intérieure du n° 9 en rappellent l'existence. La maison portant le n° 6 était occupée par les Frères Tailleurs qui y vivaient en commun et formaient une congrégation qui disparut dans la tourmente de 93.

L'imagination du passant, errant à travers les ruelles antiques, pouvait encore revivre quelques-unes des heures d'autrefois. Le vieux quartier n'est plus.

Nous avons du moins conservé par le dessin les curiosités que le temps n'avait pu complètement user, nous donnons dans le croquis ci-contre la maison portant le n° 8 avec le pignon de son escalier hélicoïdal; à gauche du dessin, le puits Renaissance dans la cour intérieure avec l'entrée de la grande salle basse; à droite, la cheminée monumentale de la grande salle basse.



Pendant cinq siècles, que de faits se passèrent dans cette rue et dans ces habitations, dont il ne reste aucune trace! Les pierres sont muettes; seuls quelques grimoires jettent au curieux qui les

scrute un nom, une date, un acte de vente, c'est tout. Point ne nous restent les récits de

.....
Ce temps qui valait le nôtre,
Où la reine, tout comme une autre,
Tenait sa quenouille et filait.

Nous n'entendons plus les joueurs de luth et les troubadours redire la gloire des chevaliers partant guerroyer pour l'amour de leur dame

Il faut être de son temps.

ROGATIEN LE NAIL.

NÉCROLOGIE

C.-M. FRANCHET

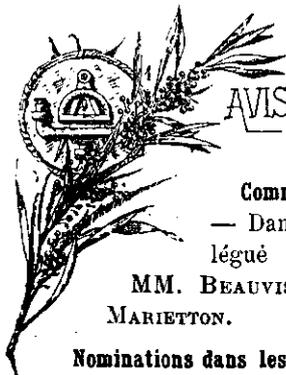
Le 9 courant ont eu lieu, au milieu d'un imposant concours de confrères et d'amis, les funérailles d'un de nos architectes lyonnais justement réputé pour son savoir consciencieux, son érudition, sa compétence artistique, ses qualités professionnelles et privées, M. Charles-Marie Franchet. Né à Lyon, le 10 décembre 1838, il avait été admis en 1860 à l'École des Beaux-Arts de Paris, atelier Questel.

Étant revenu se fixer à Lyon, il se consacra plus spécialement à l'architecture religieuse, et nombreuses sont les œuvres de valeur dont il a doté Lyon et la région, entre autres l'agrandissement de l'église Saint-Vincent, la chapelle du Sacré-Cœur, rue Boissac, la chapelle des religieuses Marie Thérèse, montée du Chemin-Neuf, l'hôpital Saint-Joseph, les Facultés libres, le monastère de Chamelière, dans le Puy-de-Dôme; divers châteaux, dans l'Ain et Saône-et-Loire, etc. Sa collaboration avec Bossan fut également très active.

Le 3 juillet 1873, M. Franchet entra à la Société académique d'architecture, pour laquelle il écrivit une *Notice biographique sur Louis Bresson*. Dans la *Revue du Lyonnais* il publiait également une étude sur « Louis-Marie-Antoine Bresson, architecte, 1817-1893 ».

D'un goût très sûr dans la décoration religieuse, il avait été chargé par le célèbre orfèvre Armand-Calliat de dessiner les ornements brodés, chapes et chassubles offerts par le diocèse de Lyon aux papes Pie IX et Léon XIII.

A la suite de ces nombreux travaux, il avait été fait chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et de Saint-Sylvestre.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Commission d'acquisition d'œuvres d'art du Salon.

— Dans sa séance du 4 mars, le Conseil a délégué pour faire partie de cette Commission MM. BEAUVISAGE, MERMILLON, CADET, HOFFHERR et MARIETTON.

Nominations dans les services municipaux. — Par arrêté municipal du 12 mars, M. NOLOT, secrétaire de l'École des Beaux-Arts et de la Commission consultative des Musées, a été nommé Commissaire spécial du Palais des Arts.

Par arrêté du même jour, M. Félix COLLIEX, ingénieur retraité de la ville de Lyon, a été nommé ingénieur honoraire.

A la date du même jour, MM. PÉRIER, CHEVRIER, LACROIX, MOUSSY, ALLARD et BRONDEL ont été nommés vérificateurs métreurs au Service municipal de l'architecture, avec effet du 1^{er} avril prochain.

Distinctions honorifiques. — Dans la récente promotion du ministère de l'Instruction publique, nous avons relevé avec plaisir, parmi les nouveaux titulaires des palmes académiques, le nom de M. ROUX-MEULIEN, architecte à Lyon. M. Roux-Meulien, élève de notre École des Beaux-Arts, obtenait en 1868 le prix d'architecture, sur un Hospice dans les montagnes; ses succès se continuèrent les années suivantes par différents prix. Attaché de 1869 à 1876 au cabinet de M. Louvier, architecte du département, M. Roux-Meulien était admis le 3 juillet 1873, à la Société académique d'architecture, dont il fut secrétaire, puis vice-président. Longue est la liste des écoles, châteaux, églises, etc., auxquelles son nom reste attaché.

Ont également été nommés officiers d'Académie MM. BONGARÇON, architecte départemental à Digne (Basses-Alpes); GENELLA, architecte à Avignon; NATEY, architecte voyer de la ville de Lure; SÉGUELA, architecte à Marseille.

M. Joseph CHARTROUSSE, architecte à Grenoble, a été promu officier de l'Instruction publique.

Nous adressons à ces architectes distingués nos sincères félicitations.

Société des architectes de la Drôme et de l'Ardèche. — Composition du bureau pour 1902 :

Président	MM. ROMIGUIÈRE, à Valence;
Vice-présidents	TRACOL, à Valence.
—	GUIGNON, à Privas.
Secrétaire principal, archiviste	COTTE, à Valence.
Secrétaire-adjoint	BORIONE, à Annonay.
Trésorier	REY, à Valence.

Société régionale des architectes du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. — Composition du bureau pour 1902 :

Président	MM. GUIMBAL, à Issoire.
Vice-président	SAUZET, à Clermont-Ferrand.
Secrétaire	LAPORTE, à Clermont-Ferrand.

Société régionale des architectes du Dauphiné et de la Savoie. —

Président d'honneur	MM. H. RIONDEL, à Grenoble.
Président	CHARTROUSSE, à Grenoble.
Vice-présidents	LATHOUD, à Chambéry.
—	RUPHY, à Annecy.
—	CHAUDIER, à Gap.
Secrétaire principal, archiviste	GIRARD, à Grenoble.
Trésorier	MICHON, à Grenoble.

Congrès de Chemins de fer. — M. le Ministre des Travaux publics, assisté de M. le Ministre du Commerce, inaugurera le 21 courant le « Congrès des Intérêts du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture en matière de Chemins de fer », qui se tiendra à Paris, en l'Hôtel des Agriculteurs de France.

Les Présidents des grandes Unions ont pris l'initiative de ce Congrès, à la veille des élections législatives, afin d'indiquer aux mandataires du pays les *desiderata* du commerce en matière de transports par chemins de fer.

Ils prétendent, en outre, faire une sélection parmi les questions de transport à retenir pour servir de base à la Direction des chemins de fer en vue de nouvelles négociations avec les Compagnies.

Les questions à l'étude sont divisées en trois sections :

1^o Délais de transport en petite vitesse. — Responsabilités — Frais accessoires. — Embranchements particuliers. — Avis d'arrivée et de souffrance.

2^o Délais de transports en grande vitesse et colis postaux. — Carnets kilométriques pour voyageurs. — Billets d'aller et retour et cartes d'abonnement.

3° Classification générale des marchandises. — Déclarations inexactes et unification des formules : de déclarations d'expédition, de récépissés et de lettres d'avis.

Les questions portées à l'ordre du jour sont de la plus haute importance et absolument d'actualité; elles sont de celles qui font plus particulièrement l'objet de réclamations de la part du commerce et auxquels il semble possible d'apporter des modifications immédiates.

Les vœux émis par ce Congrès devront certainement recevoir une sanction d'autant plus rapide qu'ils émaneront de personnalités autorisées représentant, à juste titre, les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Ce Congrès est ouvert gratuitement à tous les intéressés qui en feront la demande avant le 18 mars.

Une Ecole d'art religieux. — Un groupe d'artistes, parmi lesquels MM. Albert Maignan, Luc Olivier-Merson, Antonin Mercié, Henri de Chennevières, etc., viennent de décider la création d'une école ayant pour objet de favoriser les tendances artistiques au point de vue de l'art religieux.

Chaque évêché serait invité à désigner un prêtre du diocèse pour suivre les cours de l'école, où des indications seraient fournies sur la valeur des œuvres d'art qui existent dans les cathédrales, églises et autres établissements religieux.

On enseignerait également les meilleures méthodes à employer pour la conservation des œuvres d'art; les architectes diocésains seraient ensuite invités à s'entendre directement avec le représentant de l'évêché pour tout ce qui touche à l'entretien des œuvres qui auraient été signalées à leur attention.

Propriété artistique des œuvres d'architecture, sculpture et dessin d'ornement. — Le *Journal officiel* du 14 mars promulgue la loi de protection dont voici le texte :

Article premier — Il est ajouté à l'article premier de la loi des 19-24 juillet 1793, après les mots : « Les auteurs d'écrits en tous genres, les compositeurs de musique... » les mots : « les architectes, les statuaires... »

Art. 2. — Il est ajouté à l'article premier de la loi du 19-24 juillet 1793 un paragraphe ainsi conçu : « Le même droit appartient aux sculpteurs et dessinateurs d'ornement, quels que soient le mérite et la destination de l'œuvre ».

Travaux de construction du port de Buenos-Aires. — Les Chambres ont définitivement voté et le gouvernement argentin a promulgué, le 20 janvier dernier, la loi qui autorise la mise en adjudication des travaux de construction d'un bassin spécialement destiné aux navires charbonniers ou chargés de matières inflammables.

Les travaux, qui comprendront également la construction de dépôts, sont évalués, dans ladite loi, à 6 millions de piastres-or (30 millions de francs).

Le délai pour la mise en adjudication n'étant que de soixante jours après l'établissement des plans et devis définitifs par le Ministère des Travaux publics, on engage vivement les industriels ou constructeurs français qui désireraient soumissionner dans cette adjudication, à se renseigner au plus tôt auprès du Ministère des Travaux publics, à Buenos-Aires.

(Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce française de Buenos-Ayres.)

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 février au 15 mars.

Rue Rabelais. — Maison. — Prop., M. Verzieux. — Arch., M. Curny.
Chemin des Culaites, 37. — Aggrandissement d'usine. — Prop., Société des Verreries de la Gare. — Arch., M. Bernard.

Chemin Saint-Fulbert. — Maison. — Prop., M. Taraquios.

Chemin de Villon, 61. — Villa. — Prop., M^{me} Laissus. — Architecte, M. Mallet.

Route de Grenoble. — Villa. — Prop., M. Mousset. — Architecte, M. Payet.

Grande rue de la Guillotière, 120. — exhaussement et transformation d'une maison. — Architecte, M. Bouilhères.

Cours Charlemagne, 32. — Exhaussement d'une maison. — Prop., M. Ferrand. — Architecte, M. Guérin.

Rue Molière et de la Part-Dieu. — Maison. — Prop., Dispensaire général de Lyon.

Chemin de l'Asile des Aliénés, 2. — Une maison. — Propriétaire, M. Gauthier. — Entrepreneur, M. Martinaud.

Rue Chaponnay et rue de la Buire. — Bâtiment et hangar. — Propriétaire, M. Reynaud.

Route d'Heyrieux, 4. — Maison sur cour. — Propriétaire, M. Trolliet.

Chemin des Villas, 12. — Maison et hangar. — Propriétaire, M. Dorion.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 24 février. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'une parcelle de terrain communal, rue Smith, 7 et 9. — Mise à prix, 50 fr. le mètre carré. Adjudicataire, M. Dupoux, rue Smith, 7 et 9, à 51 fr. le mètre carré.

Isère. — 8 mars. — *Hôtel de Ville de Vienne.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant des travaux, 113.703 fr. 23. Soumissionnaires, MM. Sautour, prix du devis; Baudrand, 5,50 p. 100; Bourdeaux, 1 p. 100; Carle, 4,75 p. 100; Carpano, 5,55 p. 100; Carteau, 7 p. 100; Durand, 7 p. 100; Faure, 6 p. 100; Gachon et Champagnat, 8 p. 100; Gerbe, 10 p. 100; Grandjean, 12,50 p. 100; Joly, 4,50 p. 100; Lagnier, 8 p. 100; Terry, 5 p. 100. Adjudicataire, M. Ferrero, à Vienne, 13,50 p. 100. — 2^e lot. Charpente. Mont., 26.182 fr. 14. Soum. MM. Bonnaud, 5 p. 100; Cochet, 13,13 p. 100; Contamin, 12 p. 100; Guilhaumier, 12 p. 100; Mailly, 15 p. 100; Martin et Masson, 6,15 p. 100; Mignot, 8 05 p. 100; Ronjat, 13,85 p. 100. Adj., M. Grandjean, à Grenoble, 20 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 9.207 fr. 20. Soum., MM. Bassot, 14,25 p. 100; Cochet, 17,10 p. 100; Gilodi aîné, 15 p. 100; Ch. Gilodi, 16 p. 100; Janique, 12,50 p. 100; Michaloud, 8,60 p. 100; Moiria, 12 p. 100; Morel, 12 p. 100; Pacallet, 14,25 p. 100; Veyrat, 16,20 p. 100. Adj., M. Girousse, à Vienne, 20,60 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 17.778 fr. 40. Soum., MM. Arbod, 10,60 p. 100; Bellot, 22,75 p. 100; Burnichon, 33,10 p. 100; Chuzel, 20,60 p. 100; Clamaron, 21,60 p. 100; Dauphin, 22,15 p. 100; Decourt, 31,85 p. 100; Fuzier, 21 p. 100; Gauthier, 21,80 p. 100; Martin et Masson, 15,95 p. 100; Perrichon, 23,60 p. 100; Queyras, 24,55 p. 100; Renard, 22,10 p. 100; Sola, 22,75 p. 100; Tessieux, 23 p. 100. Adj., M. Bernard, 303, rue Duguesclin, à Lyon, 34,50 p. 100. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 4476 fr. 46. Soum., MM. Béatrice, 25 p. 100; R. Bernard, 21 p. 100; Botte, 12 p. 100; Decourt, 27 p. 100; Gihbert, 21,50 p. 100; Jullien, 14 p. 100; Oriol, 8 p. 100; Place, 21,55 p. 100; Prudhomme, 24 p. 100; Rançon et Trabet, 27,30 p. 100; Reynon, 20 p. 100; Tabardel, 24,20 p. 100; Vellisson, 21,31 p. 100. Adj., MM. Tonnerieux, à Vienne, 31,80 p. 100. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 7651 fr. 81. Soum., MM. Chapon, 15,25 p. 100; Chazot, 20 p. 100; Cluzel, 24 p. 100; Deloge, 30 p. 100; Faure, 35,15 p. 100; Ferrer, 22 p. 100; Gonon, 20,10 p. 100; Gros, 21,25 p. 100; Gutin, 29,81 p. 100; Micoud, 14,25 p. 100; Perignon et Vinet, 27 p. 100; Petavit, 7 p. 100; Richardy, 26 p. 100; Roulet, 27,50 p. 100; Thomas, 22,60 p. 100. Adj., M. F. Fabre, rue de la Madeleine, à Lyon, 36 p. 100. — 7^e lot. Ouvrages en ciment. Mont., 26.100 fr. 61. Soum., MM. Bellot, 3,10 p. 100; Bourdeaux, 29 p. 100; Bourdier, 28 p. 100; Brun, 17,60; Brunet-Merleix, 27 p. 100; Carle, 20 p. 100; Carpano, 16,20; Carteau, 29 p. 100; Ellia, 21,95 p. 100; Fayolle-Botte, 18 p. 100; Ferrero, 16 p. 100; Heraud et Cie, 15 p. 100; Jamot, 27,56 p. 100; Lachamps, 20,15 p. 100; Leforest, 16 p. 100; Lagnier, 23 p. 100; Leroy-Croix, 8 p. 100; Malterre, 21 p. 100; Pellegrin, 15,75 p. 100; Piquiaud, 30 p. 100; Porte de France, 24 p. 100; Prudhomme, 26 p. 100. Adjudicataire, M. Miniggio, à Vienne, 34,50 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 mars. — *Hôtel de Ville de Vienne.* — Ecole pratique de commerce et d'industrie. Aménagement des locaux. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant des travaux, 20.300 fr. Soumissionnaires, MM. Baudrand, 10 p. 100; Bourdeaux, 15 p. 100; Brochier, 12,65 p. 100; Carle, 16,20 p. 100; Durand, 11 p. 100; Faure, 12 p. 100; Ferrero, 5,25 p. 100; Gachon et Champagnat, 3 p. 100; Grange, 2 p. 100; Joly, 6,50 p. 100; Terry, 8 p. 100. Adjudicataire, M. Gerbe, à Vienne, 16,25 p. 100. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Mont., 13.126 fr. Soum., MM. Bassot, 8,10 p. 100; Cochet, 12,12 p. 100; Contamin, 12 p. 100; Guilhaumier, 7,75 p. 100; Janique, 10 p. 100; Michaloud, 12,50 p. 100; Pacallet, 13,15 p. 100; Ronjat, 12,25 p. 100; Veyrat, 12,12 p. 100; Gilodi aîné, 12,60 p. 100. Adj., M. Charles Gilodi, à Vienne, 16 p. 100. — 3^e lot. Serrurerie. Mont., 13.300 fr. Soum., MM. Arbod, 8,70 p. 100; Burnichon, 32 p. 100; Chuzel, 16,60 p. 100; Clamaron, 12,55 p. 100; Dauphin, 24,55 p. 100; Decourt, 27,85 p. 100; Derobert, 16,10 p. 100; Fuzier, 26 p. 100; Gallin, 20,25 p. 100; Gauthier, 28,95

p. 100; Martin et Masson, 15,95 p. 100; Queyras, 17 p. 100; Renard, 12,10 p. 100; Sola, 18,50 p. 100. Adj., M. Bernard, rue Duguesclin, à Lyon, 32,25 p. 100. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Mont., 11.000 fr. Soum., MM. Béatrice, 25 p. 100; Bernard, 18 p. 100; Botte, 17 p. 100; Decourt, 25 p. 100; Domer, 31,05 p. 100; Jullien, 25 p. 100; Oriol, 30,10 p. 100; Place, 11,55 p. 100; Prudhomme, 24 p. 100; Rampignon, 28,10 p. 100; Ranchon et Trabet, 27,60 p. 100; Reynon, 18 p. 100; Tabardel, 25,60 p. 100; Tonnerieux, 31,10 p. 100; Vellisson, 21,31 p. 100. Adj., M. Lérme, à Vienne, 31,90 p. 100. — 5^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Mont., 2900 fr. Soum., MM. Chapon, 15,25 p. 100; Chazot, 23 p. 100; Cluzel, 24 p. 100; Delogé, 25 p. 100; Gonon, 20 p. 100; Gros, 22 p. 100; Guttin, 29,56 p. 100; Micoud, 14,25 p. 100; Pérignon, Vinet, 25 p. 100; Petavit, 27 p. 100; Richardy, 22 p. 100; Roulet, 20 p. 100; Thomas, 29,15 p. 100. Adj., M. Faure, chemin de la Favorite, à Lyon, 35,15 p. 100 de rabais.

Jura. — 6 mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Doucier. Réparations aux édifices du culte. Montant des travaux, 8615 fr. 71. Adjudicataire, M. Louis Savoya, à Charency, 7,26 p. 100. — 2^e lot. Saint-Julien. Réparations à la toiture de l'église. Mont., 2868 fr. 89. Soumissionnaire, M. Juillard, 0,10 p. 100. Adj., M. Florentin Leravat, 11 p. 100. — 3^e lot Nantey. Réparations au presbytère. Mont., 2670 fr. 54. Soum., M. H. Orso, 3,20 p. 100. Adj., M. Juillard, à Saint-Julien, 4,10 p. 100 de rabais.

Jura. — 8 mars. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Morbier. Changement de la conduite d'eau du village. Montant des travaux, 6800 fr. Adjudicataire, M. Louis Nobile, à Morez, 15,10 p. 100. — 2^e lot. Même commune. Appropriation du cimetière. Mont., 2500 fr. Adj., M. Alphonse Masseron, à Morez, 9,60 p. 100. — 3^e lot. Villard-Saint-Sauveur. Construction des chemins ruraux dits du Mont. Mont., 1700 fr. Non adjugé.

Jura. — 10 mars. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Sirod. Construction d'un clocher à l'église co-paroissiale. Montant des travaux, 28.699 fr. 51. Adjudicataire, M. François Rousset, à Champagnole, prix du devis. — 2^e lot. La Ferté. Réparation à l'église paroissiale. Mont., 3832 fr. 22. Soumissionnaire, M. Raque, 9,26 p. 100. Adj., M. J. Lechthaler, à Arbois, 12,26 p. 100.

Saône-et-Loire. — 10 mars. — *Mairie de Chalon.* — Construction en 7 lots d'un groupe scolaire, à l'angle de la rue des Guidons et de Léchénault-de-la-Tour. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 207.226 fr. 01. Soumissionnaires, MM. Protheau, 6 p. 100; Bruno, 5 p. 100; Renault et Cartier, 4 p. 100; Berton, 3 p. 100; Lamouroux, 1 p. 100. Adjudicataire, M. Rapinat, à Chalon-sur-Saône, 6,10 p. 100. — 2^e lot. Charpente. Mont., 36.444 fr. 25. Soum., MM. Taibot, 3 p. 100 d'augmentation; Bruno, prix du devis; Blanchard, 6 p. 100; Boulot, 6 p. 100; Protheau, 5 p. 100. Adj., MM. Bastin et Vannier, à Annemasse, 7 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Mont., 47.384 fr. 49. Soum., MM. Amil, 7 p. 100 de rabais, a retiré sa soumission; Millét, 1 p. 100; Bergeron, 2 p. 100; Louchard, 2 p. 100; Bastin et Vannier, 3 p. 100; Variot, 3 p. 100; Prost, 6 p. 100 d'augmentation. Adj., M. Bruno, à Mâcon, prix du devis. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 26.163 fr. 15. Soum., MM. Mennebeuf, 3 p. 100; Perrin, 5 p. 100 d'augmentation; Banger, prix du devis; Devaux, 9 p. 100; Protheau, 8 p. 100; Danjean, 3 p. 100; Leduc, 2 p. 100; Bernard, 1 p. 100. Adj., Mme veuve Queyras, à Lyon, 21 p. 100. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, tenture. Mont., 21.968 fr. 49. Soum., MM. Denier, 20 p. 100; Plassard, 20 p. 100; Ducrot, 17 p. 100; Bussière, 16 p. 100; Gentinat, 8 p. 100; Trajon, 5 p. 100; Annaugeon, 3 p. 100. Adj., MM. Amiel et Lelu, à Chalon, 21 p. 100. — 6^e lot. Plomberie, zinguerie, eau et gaz. Mont., 21.159 fr. 82. Soum., MM. Pillot et Vallin, 28 p. 100; Gauthier, 22,10 p. 100; Melin, 21 p. 100; Barbé, p. 100; Petavit et Bénassit, 19 p. 100; Danaud-Cornu, 19 p. 100; Clément, 17,20 p. 100; Argenton, 17 p. 100; Marmont, 15 p. 100; Hory, 12 p. 100; Genet, 12 p. 100; Cadot, 12 p. 100; Bérard, 2 p. 100. Adj., M. Pena, à Lyon, 29,25 p. 100. — 7^e lot. Mobilier. Mont., 48.960 fr. 58. Soum., MM. Falcot, 12 p. 100; Prost, 10 p. 100; Bergeron, 2 p. 100. Adj., MM. Bastin et Vannier, 13 p. 100.

Saône-et-Loire. — 10 mars. — *Mairie de Chalon.* — Transfert sur la place de la Gare, de la bascule installée place du Collège. Montant des travaux, 1284 fr. Soumissionnaire, M. Rapinat, prix du devis. Adjudicataire, M. Pérard, à Chalon, 5 p. 100.

Saône (Haute-). — 13 mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Rosey. Ouverture du chemin rural de Rosey à Neuvelles-lès-Charité, sur 1.282 mètres. Montant des travaux, 7.529 fr. 53. Adjud., M. Morizot, à Coulevon, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Mailley. Construction de bornes-fontaines. Montant des travaux, 4.561 fr. 30. Adjud., M. Henri Marchand, à Vaire, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Fouchécourt. Restauration de deux fontaines. Montant des travaux, 2.513 fr. 05. Adjud., M. Schwebel, à Port-sur-Saône, 7 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Flavy. Réfection de la couverture de la flèche du clocher. Montant des travaux, 1.606 fr. Adjud., M. Schwebel, 7 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 8 mars. — *Préfecture.* — Asile d'aliénés de Mondevergues. Construction d'une boulangerie et d'une buanderie mécanique. — 1^{er} lot. Boulangerie. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie et grosse ferronnerie. Montant des travaux, 24.482 fr. 06. Adjudicataire, M. Charles Vidal, à Beaucaire (Gard), 5 p. 100. — 2^e lot. Charpente et toiture. Mont., 2126 fr. 10. Adj., M. Jean Robichon, à Saint-André-de-Lagomès (Hérault), 9 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 1605 fr. 85. Adj., M. Auguste Chapelle, à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), 5 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 732 fr. 50. Adj., Antoine Volle, à Avignon, 5 p. 100. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 396 fr. 59. Adj., M. Désiré Roure, à Avignon, 5 p. 100. — 2^e Buanderie mécanique. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie. Mont., 36.680 fr. 73.

Adj., M. Charles Vidal, 5 p. 100. — 2^e lot. Charpente et toiture. Mont., 9288 fr. 85. Adj., M. Jean Robichon, 13 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie. Mont., 4918 fr. 02. M. Auguste Chapelle, 6 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie. Mont., 1258 fr. M. Antoine Volle, 5 p. 100. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Mont., 1138 fr. 54. Adj., M. Désiré Roure, 5 p. 100.

Vaucluse. — 8 mars. — *Préfecture.* — Asile d'aliénés de Mondevergues. Agrandissement de la cuisine et de la lingerie. — 1^{er} lot. Maçonnerie et plâtrerie. Montant des travaux, 38.568 fr. 45. Soumissionnaires, MM. H. Souvet et fils, 3 p. 100; F. Mouret, 1 p. 100. Adjudicataire, M. Charles Vidal, à Beaucaire (Gard), 5 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Ain. — Dimanche 23 mars, 2 h. — *Mairie de Villebois.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction de la partie comprise entre Golet de Roche et « la Cravatte », sur 1.572 mètres. Terrassements, chaussée cylindrée et ouvrages d'art. Montant des travaux, 12.301 fr. 07. A valoir, 498 fr. 93. Total, 12.800 fr. Cautionnement, 500 fr.

Visa par M. Gonguet, agent-voyer d'arrondissement à Belley, huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 23 mars, 2 heures. — *Mairie de Briord.* — Adduction et distribution d'eau. — Montant des travaux, 32.738 fr. 89. A valoir, 1066 fr. 67. Total, 33.805 fr. 56. Cautionnement, 1637 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche, 23 mars, à 2 heures. — *Mairie de Jujurieux.* — Travaux sur chemins vicinaux. — Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Jujurieux à Poncin par Chenavel. — Rectification de la montée de La Mouille, sur 468 m. 40. — Terrassements, chaussée empierrée et cylindrée, murs de soutènement. Mont., 6985 fr. 78. A valoir, 1114 fr. 22. Total 8100 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par M. Favier, agent-voyer d'arrondissement, cinq jours avant l'adjudication.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Lundi 30 mars, 10 heures. — *Mairie de Saulieu.* — Appropriation de l'hospice de Saulieu. — Montant des travaux, 46.160 fr. 25. A valoir, 65 9 fr. 84. Total, 52.750 fr. 09. Cautionnement, 1000 fr.

Renseignements à la mairie.

Doubs. — Jeudi 10 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Bouverans. Amélioration des chemins vicinaux ordinaires n° 4 et 5. Montant des travaux, 14.145 fr. 45. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. La Cluse. Reconstruction du pont des Pussets (chemin vicinal ordinaire n° 10). Montant des travaux, 3.422 fr. 01. Cautionnement, 120 fr. — 3^e lot. La Cluse. Construction d'un hangar public au hameau de Chapelle-Mijoux. Montant des travaux, 1.000 fr. Cautionnement, 35 fr. Auteur du projet, M. Parrod, architecte à Pontarlier. — 4^e lot. Hôpitaux-Neufs. Réfection de conduites d'eau. Montant des travaux, 13.594 fr. 07. Cautionnement, 455 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Pontarlier. — 5^e lot. Montperreux. Dérivation et distribution des eaux de la source bleue : 1^{er} lot du projet. Montant des travaux, 46 214 fr. 30. Cautionnement, 1.345 fr. Auteur du projet, MM. Sauterey père et fils, architectes à Dôle et Pontarlier. — 6^e lot. Montperreux. Construction d'un réservoir en ciment armé : 3^e lot du projet. Montant des travaux, 3.500 fr. Cautionnement, 120 fr. Auteur du projet, MM. Sauterey père et fils, architectes à Dôle et Pontarlier.

Visa huit jours avant l'adjudication par l'agent-voyer d'arrondissement pour les chemins vicinaux ordinaires et aux auteurs des projets pour les travaux de bâtiment.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 3 avril, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Commune de Frontenay. Chemin vicinal ordinaire n° 6 de Frontenay à Bréry. Rectification et construction de ce chemin, partie comprise entre la desserte de Bassot et l'origine du chemin vicinal ordinaire n° 7 sur une longueur de 360 mètres. Montant du projet, 3.321 fr. 20. Somme à valoir, 178 fr. 80. Cautionnement, 110 fr. — 2^e lot. Commune de Lons-le-Saunier. Chemin vicinal ordinaire n° 8, dit Boulevard de la Gare. Construction d'un mur de soutènement entre la maison de M. Servanin et celle de M. Chapuis. Montant du projet, 3.546 fr. 34. Somme à valoir, 353 fr. 66. Cautionnement, 120 fr. — 3^e lot. Commune de Lons-le-Saunier. Chemins vicinaux ordinaires n° 1, 2, 4, 6, 7, 8 et 17. Entretien de ces chemins pendant les années 1902, 1903 et 1904. Montant du projet, 1.397 fr. 10. Somme à valoir, 2 fr. 90. Cautionnement, 50 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la Préfecture (2^e division), bureau des travaux publics, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Savoie. — Samedi 29 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Travaux de défense contre le torrent du Pix ou de la Torne (en aval de Saint-Jean-de-Maurienne). Montant des travaux, 7.555 fr. A valoir, 845 fr. Total, 8.400 fr.

Renseignements à la préfecture.

Vaucluse. — Samedi 5 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Route départementale n° 6 de Marseille au Buis. Recouvrement du fossé de la Croix Blanche à l'entrée de Cadenet (côté droit). Travaux à l'entreprise : terrassements, 271 fr. 25. Pavage, 117 fr. Ouvrage d'art, 5 095 fr. 17. Total, 5.483 fr. 42. Somme à valoir, 116 fr. 58. Total général, 5.600 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 200 fr.

Visa du certificat de capacité, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Dyrion, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Bonneterie, 54, à Avignon.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1° dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2° dans les bureaux de M. Adam, ingénieur ordinaire, boulevard National, 23, à Apt, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Lundi 24 mars, 10 h. 1/2. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Service du génie. Chefferie de Dijon. Adjudication de travaux à exécuter dans la place de Chalon-sur-Saône, pendant les années 1902 à 1907 inclus. — L'entreprise est évaluée par année à 10.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, à Dijon, caserne Dampierre, rue Chancelier-l'Hôpital, 6.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 27 mars, 2 heures. — Service de l'artillerie. Manufacture nationale d'armes de Saint-Etienne Adjudication des travaux à exécuter pour la réfection des anciens cabinets d'aisances. Ces travaux, évalués à la somme de 57.262 fr. 63, seront répartis en quatre lots. savoir : 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, fournitures et pose des appareils sanitaires et des tuyaux d'amenée de l'eau. Evaluation, 47.428 fr. 30. Cautionnement exigé, 2350 fr. Dépôt de garantie exigé, 940 fr. — 2^e lot. Charpente en fer et ferronnerie. Eval., 4294 fr. 43. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Eval., 4151 fr. 15. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Eval., 1388 fr. 75. Total, 57.262 fr. 63.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service des bâtiments à la manufacture où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Mardi 1^{er} avril, 2 h. — *Salle dite du Saint-Esprit, à Besançon.* — Service du génie. Chefferie de Besançon. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments et ouvrages dans la place de Besançon pendant les années 1902 à 1907 inclus. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, poteries, travaux en ciment et en asphalte. Somme dépensée, 50.000 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. Cautionnement exigé, 2.500 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, ameublement en bois. Somme dépensée, 35.000 fr. Dépôt de garantie, 350 fr. Cautionnement exigé, 1.700 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, ameublement en fer, cuivrie, plomberie, zinguerie, ferblanterie, fumisterie. Somme dépensée, 13.000 fr. — 4^e lot. Peinture, vitrerie, tenture. Somme dépensée, 7.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de la chefferie du génie, place de l'Etat-Major, à Besançon, et dans le bureau du génie, à Dôle, où l'on peut en prendre connaissance de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre — Mercredi 2 avril, 2 h. — *Hôtel de ville de Dôle* — Service du génie. Chefferie de Besançon. Adjudication des travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments de la place de Dôle pendant les années 1902 à 1907 inclus. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, poteries, travaux en ciment et en asphalte. Somme dépensée, 10.000 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, menuiserie, ameublement en bois. Somme dépensée, 7.000 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, ameublement en fer, cuivrie, plomberie, zinguerie, ferblanterie, fumisterie. Somme dépensée, 7.000 fr. — 4^e lot. Peinture, vitrerie, tenture. Somme dépensée, 1.000 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux de la chefferie du génie, place de

l'Etat-Major, à Besançon, et dans le bureau du génie, à Dole, où l'on peut en prendre connaissance, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	155 »	165 »
— en planche rouge	195 »	200 »
— — — jaune	160 »	170 »
Etain Banka en lingots	315 »	320 »
— Billiton et détroits en lingots	310 »	315 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 50	33 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 50	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	43 »	45 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	60 »	61 »
— — — Autres marques	58 »	60 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	19 50	» »
Fer à double T, AO	21 50	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	» »
Mercuré	700 »	750 »

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Mardi, dernière représentation de *Louise* en présence du compositeur, M. Charpentier, qui conduira l'orchestre. Jeudi, *Guillemette Tell* avec M. Escalaïs. Vendredi, *Griselidis*.

Théâtre des Célestins. — Mercredi, *la Cagnotte*. Vendredi, *l'Aiglon* avec Mlle Grunbach.

Théâtre de la Scala. — Tous les soirs. *le Jour et la Nuit*. Prochainement, *les Cloches de Corneville*.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs, la grande revue locale, *Pst !... Y a du feu !* avec des scènes nouvelles, continue la longue série de succès qui lui avait été prédite et qui se justifie de plus en plus.

Casino. — Tous les soirs, concert-spectacle, programmes variés.

Théâtre de l'Eldorado. — *Roger la Honte* sera joué tous ces soirs.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, spectacle équestre, attractions variées : Ralph Johnstone, l'intrepide bicycliste.

Société Lyonnaise des Beaux-Arts. — Salon de Bellecour, ouvert tous les jours et le soir jusqu'à 10 heures.

Barnum et Bailey. — A partir du 30 courant et pendant dix jours, au parc de Bonneterie, la plus extraordinaire exhibition du monde entier.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 20148

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Monchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Orage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduites d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^e des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments *Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de *Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Valette-Vialard) succursales à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. **PROST FRÈRES**, fabricants à la Touz-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne*, *Sainte-Foy-l'Argentière*, *Bourgogne* et *Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseries* pour cheminées. *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

PERRUSSON FILS & DESFONTAINES. — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

DEMANDEZ
DANS TOUTES LES ÉPICERIES
Les Biscuits Vanillés
L. ROCHE
Qualité supérieure, goût exquis
Se conserve indéfiniment
PRIX RÉDUIT
 DEPOT GENERAL pour le département du Rhône
 6, RUE DE JUSSIEU, LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Sappaya Lyon *PEZARD*

F. LAUZUN & C^{IE}
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)
 CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE
 OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
 Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.

ALUSTRAGES à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRAGES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

ATELIER
 DE
MENUISERIE A VAPEUR
 et de lumière électrique

Récemment installé, à louer dans de très bonnes conditions, entre Nice et Cannes, sans concurrent dans la région, à proximité de la gare et du port. — Pays de grandes constructions.

S'adresser Agence Fournier, Lyon, N° 765.

SERRURERIE ARTISTIQUE

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
 Bâches, Ciels-ouverts, Croisées en fer,
 Ponts et Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures, Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAPÉS

EMILE RAOULX
 130, Cours Lafayette, Lyon
Tarif adressé franco sur demande

ARCHITECTE
 SUISSE

au courant de la pratique et connaissant bien son métier, cherche place de suite ou plus tard chez un architecte.

S'adresser sous O. H Bienne Pasquart, 91.
 (H° 3e8 Y)

Location, Vente et Achat
 DE
LOCOMOBILES
 et Pompes d'épuisement

Locomobiles de 5 à 50 chevaux de force

POMPES CENTRIFUGES de 100 à 3000 l/m² de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
 Chemin des Culattes - LYON

A VENDRE

202, rue Paul-Bert, centre industriel, à proximité de 2 lignes de Tramways. **USINE**, superficie 1200 mètres carrés, entièrement couverts, avec maison de trois étages sur façade pour bureaux ou appartements.

S'adresser
 Usine **ROCHET & SCHNEIDER**
 57, chemin Feuillat. — LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE
 ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ
Alexandre REY, Successeur
 4, rue Gentil, Lyon